

**«JE NE CONSIDÈRE PAS LE PRÉFET COMME UN**

Gamma/D. Simon

***Un véritable défi attend le nouveau ministre des Collectivités locales, Jean-Pierre Sueur. Celui de venir à bout des quelques serpents de mer qu'il a hérités de ses prédécesseurs : statut de l'élu, réforme de la police municipale, des pompes funèbres, adoption des filières de la fonction publique territoriale... Mais ce rocardien de toujours, adepte du consensus et pragmatique, ne répugne pas à la tâche : «Ce que je fais me passionne».***



# «NON À L'ÉGOÏSME MUNICIPAL !»

***Est-ce un avantage d'être maire lorsqu'on est secrétaire d'Etat aux Collectivités locales, même si la ville de plus de 100 000 habitants que vous dirigez n'est guère représentative des problèmes des 36 000 communes ?***

Cela fait dix ans que je suis député ; j'ai été conseiller régional pendant cinq ans, conseiller municipal d'opposition pendant six ans et je suis maire, depuis un peu plus de deux ans, d'une ville de 107 000 habitants. Je suis aussi président d'un Sivom qui comporte dix-huit communes, soit au total 250 000 habitants; président d'un office d'Hlm et d'une agence d'urbanisme : c'est une expérience singulière comme toute expérience.

Je crois qu'aucun maire n'est représentatif des 36 000 communes. Mais je pense que mon expérience de terrain, très diverse, sera utile. Les questions dont je parle ici depuis quelques jours, avec l'ensemble des organisations syndicales, sont exactement celles dont je parlais dans ma mairie il y a quelques semaines. J'essaierai d'être à l'écoute et d'agir de manière pragmatique pour faire avancer l'ensemble des dossiers dont j'ai la charge et qui me passionnent tous.

***Comment ferez-vous alors pour rester un maire actif et présent dans sa ville ?***

Je tiens absolument à continuer à m'occuper de ma mairie. De toute façon, on ne peut pas exercer cette fonction de responsable des collectivités locales sans être

soi-même un élu. Et puis, Orléans est un bon observatoire. Le Loiret est un département en pleine expansion. Nous connaissons des problèmes de quartiers difficiles, de développement économique ou de maîtrise de l'urbanisme : je pense donc être au coeur des problèmes, comme, oserais-je dire, de l'action.

***L'association des villes à une heure de Paris a-t-elle plus de chance de faire valoir ses revendications auprès du gouvernement maintenant que son vice-président est secrétaire d'Etat aux collectivités locales ?***

Je suis, avec Jean-Louis Schneider, président du district de Reims, et vingt-cinq maires du bassin parisien, l'un des promoteurs de cette association. Je suis en effet persuadé que la réponse aux problèmes que connaît l'Ile-de-France, c'est l'aménagement du territoire dans l'ensemble du grand bassin parisien. Les villes du bassin parisien, constituées en réseau, doivent offrir des pôles de développement économique et des pôles universitaires qui constituent un ensemble harmonieux. Il serait absurde que les tgv et les autoroutes, qui mettent ces villes à une heure de Paris, les transforment en grande banlieue et en villes dortoirs. La réduction des distances doit être au contraire un atout et une raison de plus pour ne pas tout concentrer dans la région Ile-de-France et pour développer de manière équilibrée l'ensemble du bassin parisien. Je pense que les villes constituent l'épine

dorsale de l'aménagement du territoire. Ainsi, nous avons créé dans la région Centre une autre association : le réseau pour le développement des villes du Centre, qui comprend 21 villes, engagées dans des opérations DSQ, des conventions de quartier ou ville-habitat. Notre but : échanger nos expériences et faire entendre la voix de ces villes.

Je continue donc à soutenir l'action de ces deux associations. Il me semble d'ailleurs toujours positif que des élus décident ensemble de mener une démarche d'aménagement du territoire.

***Venons-en aux quelques serpents de mer qui concernent votre ministère.***

***Où en est le projet de loi Joxe-Baylet sur l'administration territoriale ?***

Ce projet témoigne d'une attitude très constructive. Vous savez, j'ai voté toutes les lois de décentralisation et je suis très étonné d'entendre certains de ceux qui s'y sont opposés réclamer aujourd'hui une décentralisation absolue.

Je suis, pour ma part, très attaché au couple décentralisation/déconcentration. Je ne considère pas le préfet comme un intrus, un étranger, mais comme l'interlocuteur des collectivités locales. S'agissant de la déconcentration, le texte précise que c'est le niveau le plus près du terrain qui a vocation à assumer le plus grand nombre de tâches, conformément au principe de subsidiarité, qui est un bon principe. Tout ce qui peut être fait à ce niveau là doit donc l'être.

Même chose pour tout ce qui peut accroître ➤

# «J'ESPÈRE QUE LES SERPENTS DE MER NE LE SERONT



Frédéric Buxin

► tre la démocratie : droits de l'opposition, des citoyens, referendums, coopération intercommunale...

A propos de coopération intercommunale, ce texte atteint un point d'équilibre et donne des outils de coopération pour l'action économique et l'aménagement de l'espace. Il en va ainsi pour l'unification, si nécessaire, du taux de taxe professionnelle dans les communautés de villes, en zone urbaine. J'observe que le nouveau système des communautés de villes et de communes n'est pas un système de coopération autoritaire : les règles qui présideront à leur création sont les mêmes que pour les districts et les Sivom. Rappelez-vous aussi que les communautés urbaines ont été créées par la loi, sans l'avis d'aucune des communes concernées. Alors, ceux qui disent que la loi porte atteinte à l'indépendance des communes tiennent des propos excessifs. C'est un bon projet; j'espère qu'il sera voté le plus vite possible pour qu'il s'applique d'ici un an. Un vote à la session d'automne me semble un délai réaliste car, sur un sujet comme celui-ci, il faut éviter toute précipitation.

**A propos de décentralisation, seriez-vous partisan de confier les universités aux régions ?**

Je n'y suis pas favorable, car la politique universitaire d'un pays doit avoir une dimension nationale, voire mondiale. Veillons aux risques de localisme en la matière. Il n'est pas évident que la somme des stratégies locales pour l'université

aboutisse à un réseau universitaire fort à l'échelle internationale. Je suis donc attaché à la cohérence nationale. Mais je pense, en même temps, que l'Etat ne doit plus faire tout, tout seul. Je ne suis pas pour une décentralisation totale de l'université, mais je ne suis pas non plus favorable à un système où le rôle des collectivités se limiterait à payer.

La formule de contrat Etat/ région, inventée par Michel Rocard, me paraît très bonne : dans un tel système, chacun, engagé par sa signature sous le regard de l'autre, s'efforce de respecter ses engagements. Je suis partisan d'un dialogue équilibré entre l'Etat et les régions, les départements et les villes, pour définir en commun les orientations et la programmation en matière de développement universitaire, et répartir les tâches entre les uns et les autres pour ce qui est des constructions.

**Autre serpent de mer : le projet de loi sur le statut de l'élu a-t-il une chance d'aboutir un jour ?**

J'espère que les serpents de mer ne le seront plus quand je quitterai cette maison ! Il faut en sortir ! Vous le savez, la plus grande part des financements d'un statut de l'élu relève des collectivités locales. Il ne faut pas que cela se traduise par des charges trop importantes, mais la démocratie a un prix. Il est prévu, dans l'avant-projet de loi, un dispositif de congés. Il faut en discuter avec les partenaires. Il serait absurde de ne pas faire pour les élus ce que l'on est en train de faire pour les responsables des associations, qui siègent dans diverses instances.

Les élus de ce pays représentent un ensemble de 500 000 bénévoles. Ils assurent, bénévolement, un véritable service public. C'est une charge parfois très lourde. Et il faut que les jeunes ou les travailleurs indépendants puissent l'exercer aussi facilement que les retraités ou les fonctionnaires. Il est donc important que le statut de l'élu rende tous les citoyens égaux devant la fonction élective. Cela implique de revoir, de manière réaliste, le montant des indemnités versées. On doit d'ailleurs en profiter pour moraliser le dispositif des indemnités, compte tenu des grandes disparités qui existent aujourd'hui entre les départements et les régions.

**Parlons maintenant de la réforme des pompes funèbres, annoncée par Philippe Marchand. La fin du monopole communale est-elle proche ?**

C'est un sujet que je connais bien. La situation actuelle est très malsaine, et, d'ailleurs, le rapport des inspections générales de l'Intérieur, des Finances et des Affaires sociales, rédigé récemment, est très dur pour le système actuel. Il conclut notamment à l'absence totale de transparence sur les prix. Le monopole est devenu un paravent qui recouvre les pratiques les plus diverses. C'est devenu un pseudo-monopole et il est impossible de sanctionner juridiquement ceux qui ne le respectent pas. La situation n'est donc pas saine et ne va pas dans l'intérêt des familles.

A Orléans, nous avons décidé d'interrompre le monopole pour laisser place à la concurrence. La vraie concurrence me paraît en effet préférable à un faux monopole, lourd de dysfonctionnements. Mais elle n'est pas pour autant une panacée. C'est pourquoi j'ai fait rédiger un livret qui donne des explications aux familles et j'ai demandé aux entreprises des devis que j'ai rendus publics.

Monopole ou pas, il faut, en tout cas, définir un code déontologique et instituer une procédure d'agrément plus contraignante. C'est un sujet sur lequel j'aimerais bien aboutir.

**Quelles sont les grandes lignes de la future réforme de la police municipale, prévue dans le projet de loi sur la sécurité intérieure ?**

L'urgence porte sur trois éléments : un statut, un dispositif pour la formation et des prérogatives claires. Les polices municipales ne doivent pas osciller entre différentes fonctions et des missions qui ne sont pas toujours clairement définies. Enfin, j'attache la plus grande importance à ce qu'elles fassent un travail de proximité.

**Que pense le maire d'Orléans de la loi d'orientation sur la ville ? Ne marque-t-elle pas un renforcement des pouvoirs de l'Etat sur les collectivités locales ?**

Je soutiens sans réserve la démarche de Michel Delebarre et je refuse le discours

# PLUS QUAND JE QUITTERAI CETTE MAISON»

selon lequel le préfet n'aurait pas voix au chapitre. L'Etat a une mission à accomplir sur le terrain. La règle doit être, à mon sens, la diversification dans l'occupation de l'espace. Le poids du passé dans ce domaine est très lourd. Un certain nombre de communes ont de nombreux quartiers en difficulté, alors que d'autres n'ont pas de logements sociaux, ce qui engendre ghettos et discriminations. Comment lutter contre cela, sinon par le volontariat des communes ? Elles doivent se mettre d'accord sur un plan d'occupation de l'espace et sur une stratégie logement dans une aire urbaine. Sinon, il ne me paraît pas scandaleux mais, au contraire, nécessaire que le préfet joue le rôle d'arbitre contre ce qui peut alors devenir un véritable égoïsme municipal. Dès que le préfet interviendra, certains, bien entendu, vont crier que l'on porte atteinte à la liberté des communes ! Mais, est-ce que la juxtaposition d'égoïsmes municipaux doit prendre le pas sur le bien commun ? Non ! Cela nous coûte trop cher financièrement et humainement pour voir le système perdurer et ces situations se reproduire.

**Les maires ruraux ont l'impression qu'on fait tout pour la ville, surtout depuis que l'aménagement du territoire a été rattaché à Michel Delebarre. Est-ce qu'on ne les oublie pas un peu ?**

Le statut des élus les concerne comme tous les maires. Ensuite, est-ce que, parce

que l'on s'attaque aux problèmes de la ville, on oublie forcément les communes rurales ? Cela ne se pose pas en termes d'alternative. D'ailleurs, leur tâche est aussi difficile que celle des maires de moyennes et grandes villes, et parfois davantage, car ils doivent gérer tous les problèmes à eux tout seuls, avec l'aide d'un nombre souvent très limité de collaborateurs.

En réalité, les communes rurales constituent le front principal contre la désertification. Elles sont des acteurs essentiels de l'aménagement du territoire. Dans le projet de loi sur l'administration territoriale, le système fiscal, mis en place pour la communauté de communes, est très astucieux car très souple. Il prévoit en particulier la possibilité de fixer un taux de taxe professionnelle unique sur une zone d'activités spécifique, distinct de ceux appliqués sur les communes du secteur géographique concerné. Autrement dit, on permet à quinze communes rurales de se mettre ensemble pour créer une zone d'activités et de toucher une taxe professionnelle qui s'appliquera aux entreprises situées sur cette zone d'activités, sans pour autant que ce soit le coup de matraque pour le boulanger du coin. Le système, à la fois respecte l'autonomie des communes, incite à la coopération et au développement économique, sans que le dispositif fiscal ait d'effets pervers sur l'ensemble du territoire concerné.

**L'un de vos prédécesseurs, Jean-Michel Baylet, était partisan de favoriser l'interventionnisme économique des communes. Quelle est votre position ?**

Je ressens la nécessité d'une déontologie. Il faut éviter cette espèce de surenchère à laquelle se livrent certaines entreprises qui instaurent, de manière systématique, une concurrence entre les collectivités locales, en leur demandant toujours plus. La sagesse : refuser complètement ce chantage.

**Quelles sont les autres grandes réformes que vous souhaiteriez mener à leur terme ?**

La réforme de la fonction publique territoriale. Vous savez que la loi pose le problème de la parité entre la fonction territoriale et celle de l'Etat. Il faut veiller

à cette parité, tout en tenant compte des spécificités de chacune. Il faut aussi tenir compte des difficultés de recrutement auxquelles les collectivités locales sont confrontées. C'est un sujet ardu qui réclame le dialogue avec les syndicats. L'urgence porte en tout cas sur les cadres statutaires, la filière culturelle, pas encore publiée, et les filières sportive, sociale, médico-sociale, celle de la police municipale. Elle porte aussi sur les textes en préparation concernant les pompiers.

**Vous qui êtes de mouvance rocardienne, ne vous êtes-vous pas trompé de gouvernement, maintenant que Michel Rocard n'est plus Premier Ministre ?**

Si je suis dans ce gouvernement c'est parce que je crois à sa réussite. Vous savez, on ne gagne jamais contre son camp. Les rocardiens soutiennent le gouvernement d'Edith Cresson. Ils y participent. Dans le domaine qui est le mien, je mettrai tout en oeuvre pour que nous réussissions. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR  
LAURENCE GIGON ET GUY ROSSI-LANDI

## UNE SÉRIE DE HASARDS HEUREUX

Apparemment, rien ne prédestinait ce maître-assistant de linguistique à prendre en charge les multiples dossiers des collectivités locales... Il y a fallu, comme dans toute carrière politique, une succession de hasards heureux. D'abord, en 1973, la nomination à la faculté d'Orléans de cet agrégé de lettres modernes, ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Ce rocardien de toujours est élu député socialiste en 1981 et conseiller municipal d'opposition à Orléans, en 1983. Le maire est alors un jeune loup du parti républicain, Jacques Douffiagues; mais, déçu par la politique, il démissionne en 1988 et son éphémère successeur, Jean-Louis Bernard, n'a pas le temps de s'imposer à la mairie. Jean-Pierre Sueur la conquiert en mars 1989. L'éviction de la plupart des rocardiens dans le gouvernement Cresson lui permet de rejoindre la nouvelle équipe, pour maintenir un semblant d'équilibre entre les courants.



Frédéric Buxin